



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dans la Creuse

Question orale n° 752

Texte de la question

M. Bartolomé Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des sapeurs-pompiers, volontaires comme professionnels, dans les départements ruraux et en particulier dans la Creuse. Dans un département aux routes longues et sinueuses, marqué par les déserts médicaux, les sapeurs-pompiers constituent une véritable colonne vertébrale. Ils sont souvent les premiers - et parfois les seuls - à intervenir. Cet engagement, qu'il soit professionnel ou volontaire, repose sur une vocation profonde et un sens du service qui structure le département. Or les SDIS font aujourd'hui face à une accumulation de difficultés : la hausse du coût du carburant pèse lourdement sur des budgets déjà contraints, les moyens matériels s'amenuisent et la question de la retraite des sapeurs-pompiers professionnels demeure un sujet de tension récurrent et légitime ainsi que celle des sapeurs-pompiers volontaires, insatisfaits du récent décret leur octroyant des trimestres de retraite qui ne répond pas suffisamment à leurs attentes. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour renforcer les moyens opérationnels des SDIS, notamment dans les départements ruraux, améliorer les conditions de retraite des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et soutenir le développement du volontariat, pilier indispensable du modèle français de sécurité civile.

Données clés

Auteur : [M. Bartolomé Lenoir](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 752

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 mai 2026](#)